

**Mémoire d'Éco-Nature/Parc de la Rivière-des-Mille-Îles
Institution muséale reconnue/Lieu d'interprétation avec collection**



Présenté au Ministère de la culture et des communications du Québec

**Dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle
du gouvernement du Québec**

25 août 2016

Éco-Nature | Parc de la Rivière-des-Mille-Îles
345, boulevard Sainte-Rose, Laval (Québec) H7L 1M7
Tél. 450 622-1020 | Fax 450 622-8050 | www.parc-mille-iles.qc.ca | info@parc-mille-iles.qc.ca

Présentation de l'institution muséale

Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles est une institution muséale reconnue et non soutenue au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), et dont la mission est de protéger, conserver et mettre en valeur prioritairement la rivière des Mille Îles et ses affluents, avec l'appui de la communauté et au bénéfice de celle-ci.

Le Parc est né de la communauté et offre de nombreux services aux citoyens. Ses 150 000 visiteurs annuels en témoignent. Il emploie plus d'une centaine d'employés, toutes saisons confondues, et est une entreprise d'économie sociale. Il a un chiffre d'affaires d'environ 1,8 million, dont 70 % sont des revenus d'autofinancement provenant de l'animation, de la location d'embarcations, et des services professionnels offerts aux municipalités riveraines. Il assume avec succès les quatre grandes fonctions muséales : acquisition, conservation, recherche et diffusion. Il a obtenu de nombreux prix dans divers secteurs : tourisme, emploi, protection de l'environnement. Son projet de nouveau pavillon d'accueil a été bien accueilli par plusieurs organismes subventionnaires, dont le Ministère de la Culture et des Communications, qui ont fourni des engagements financiers pour plus de 10 millions de dollars.

Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles est une institution muséale qui a bénéficié du mécanisme de reconnaissance du MCC en 2000. Ce statut lui a permis d'affirmer et de mieux structurer ses fonctions d'acquisition, de conservation, de recherche et de diffusion. Quinze ans plus tard, l'institution est exclue des champs de compétence du MCC bien que sa dominante scientifique soit accompagnée de fortes composantes en histoire, en archéologie, en ethnologie. Pourtant, depuis des décennies plusieurs instances, dont le Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal québécois¹, prônent l'alliance de plusieurs ministères pour dynamiser et financer les institutions muséales orphelines. Nous pensons que le MCC prendrait l'initiative de regrouper les ministères concernés pour aider les institutions muséales du réseau au lieu de les exclure par décision administrative. Nous sommes inquiets de voir que les institutions à caractère scientifique, dont la nôtre, soient ainsi délaissées et abandonnées par le MCC.

La consultation sur la future politique culturelle du Québec nous incite donc à nous adresser à vous en constatant le vide créé par ce virage administratif qui, au Québec, exclurait la culture scientifique du domaine culturel. Nous souhaitons aussi partager avec vous des priorités que nous jugeons essentielles dans la future politique culturelle du Québec. Nous nous appuyons sur trois grands principes proposés par le MCC et sur lesquels s'appuiera la politique culturelle renouvelée : le caractère essentiel de la culture, l'engagement renouvelé de l'état, l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture.

¹ Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal du Québec. (Octobre 2013). *Rapport du Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal du Québec – Entre mémoire et devenir.*

Nous tenons pour acquis que la future politique culturelle se doit d'être inclusive

- En intégrant clairement et sans équivoque les savoirs et patrimoines propres aux champs des sciences naturelles et des sciences et techniques aux champs d'interventions culturelles déjà reconnus, soit les arts, l'archéologie et l'histoire.²

La politique culturelle se doit d'être au diapason avec le reste du monde en s'appuyant sur les politiques adoptées à l'échelle internationale.

- En conservant et en se référant aux textes inclusifs du Conseil international des musées (ICOM), rattaché à l'UNESCO, pour définir ce qu'est une institution muséale et ainsi l'inclure dans sa politique culturelle.
- En se positionnant clairement par rapport à la notion de patrimoine naturel telle que définie par l'UNESCO et la convention universelle concernant le patrimoine mondial, qui reconnaissent deux patrimoines à protéger et à mettre en valeur, le culturel et le naturel.

La politique culturelle doit s'appuyer non seulement sur des spécificités disciplinaires mais aussi sur des spécificités territoriales

- En reconnaissant et en encourageant les institutions qui mettent en valeur les spécificités d'un patrimoine régional, que celui-ci soit artistique, historiques, scientifique ou multidisciplinaire, assurant ainsi un héritage culturel à toutes les régions du Québec.
- En s'assurant que tous les citoyens du Québec, quelle que soit leur région, puissent avoir accès à des services culturels de proximité, favorisant ainsi le développement d'habitudes et de clientèles fidèles pour les sites et les productions culturelles.

La politique culturelle se doit d'être gouvernementale plutôt que simplement ministérielle.

- En créant et en assurant le suivi des dossiers culturels en concertation avec les ministères concernés : éducation, études supérieures, environnement, science, faune...
- En s'assurant que les mécanismes et les enveloppes budgétaires permettent aux municipalités d'appliquer adéquatement la politique culturelle.
- En mettant en place des dispositifs et procédures où le MCC assume un leadership en ce qui concerne la santé culturelle au Québec, sa reconnaissance et sa vitalité dans chacune des régions du Québec.

La politique culturelle se doit d'affirmer l'importance des contacts nature-culture in situ pour les jeunes

- Dans un contexte où le virtuel explose, des activités et des visites in situ favorisant des contacts à la fois ludiques et éducatifs avec la nature et l'environnement, permettent aux

² Au Québec, les différents programmes de formation en muséologie, ainsi que la base de données sur les collections Info-Muse, qui est reliée au Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), ont intégré tous ces champs disciplinaires depuis plusieurs années.

jeunes d'appivoiser différents types de patrimoine, et ce dans une perspective de développement durable.

La politique culturelle doit tenir compte de la cohérence, de l'équité et de la complémentarité du réseau muséal

- En reconnaissant et en soutenant la spécificité, l'importance régionale ou nationale des patrimoines à conserver et à mettre en valeur tout en assurant la complémentarité des institutions muséales dans leur région et à l'échelle du Québec.
- En favorisant la diversité complémentaire de l'offre muséale par région et dans l'ensemble du réseau muséal.
- En tenant compte de la proximité et de l'accès à des expériences et services muséaux de qualité pour tous les citoyens qui participent au paiement des services publics.
- En favorisant une représentation équitable dans les régions qui ont moins d'institutions muséales sur leur territoire. Laval est sous-représentée et sous-financée à cet égard.
- En encourageant la définition de missions et de champs de collectionnement complémentaires dans chaque région et à l'échelle du Québec. Tout comme deux espèces ne peuvent occuper une même niche écologique, deux institutions muséales sur un même territoire ne peuvent occuper le même créneau culturel. Tôt ou tard l'une étouffera l'autre.

La politique culturelle se doit de tenir compte des besoins financiers et des conditions de travail du milieu

- En favorisant l'augmentation des budgets d'opération des institutions muséales, et non seulement la mise en place de programmes menant à la réalisation de projets, ce qui est nécessaire pour assurer la continuité et diminuer l'épuisement professionnels des travailleurs du réseau.
- En mettant en place des mécanismes et procédures qui diminuent le temps de gestion et de reddition de compte, permettant ainsi au personnel de consacrer davantage de temps aux fonctions premières d'une institution muséale.
- En mettant en place des mécanismes et procédures qui valorisent l'autofinancement plutôt que de pénaliser les institutions qui génèrent des profits réinvestis dans leur institution.

Conclusion

Amorcée avec Expo 67, la muséologie scientifique a redonné une vitalité au réseau muséal, développé des approches interactives qui ont servi d'exemples à plusieurs institutions à caractère patrimonial et artistique. Les questions scientifiques et environnementales ne sont-elles pas au cœur des enjeux contemporains ? N'avons-nous pas comme société des objectifs de développement durable et d'écocitoyenneté ? Comment y arriverons-nous ? Nous ne pouvons taire notre déception en constatant que le ministère abandonne la mise en valeur de la culture scientifique et du patrimoine naturel, pourtant bien accueillie par le Conseil international des musées (ICOM), rattaché à la convention universelle relative au patrimoine mondial, tel que défini par l'UNESCO.

Nous avons aussi des déceptions quant au mode de financement de notre institution, mais l'enjeu d'une culture scientifique bannie du domaine culturel par le ministère de la Culture est davantage préoccupant. Nous conservons l'espoir qu'un partage de responsabilités administratives entre ministères sous un fort leadership du MCC soit un prérequis à l'élaboration de cette politique culturelle. Car, si le MCC ne considère plus la culture scientifique comme faisant partie de la «Culture» qui le fera? Avec tous les enjeux d'ordres scientifiques, technologiques et environnementaux auxquels devront faire face les générations futures, imaginer nos enfants et petits-enfants sans une solide culture scientifique est inquiétant, surtout dans un contexte de mondialisation.

Avec l'abandon de la culture scientifique par le ministère nous sommes plus que jamais orphelins.